

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 7 Avril

## LES DÉPENSES DE GUERRE

Les discussions qui viennent d'avoir lieu à la Chambre des députés et au Sénat, au sujet des crédits supplémentaires destinés au ministère de la guerre, ont de nouveau mis en lumière l'importance des sacrifices que le pays est obligé de consentir pour assurer la garde de ses frontières et le maintien de sa sécurité, de son indépendance, de sa dignité.

Sur la question de principe tout le monde est d'accord et même lorsqu'on qualifie M. de Freycinet de dictateur, comme l'a fait un sénateur vendéen — ce qui a provoqué la douce hilarité du Sénat et du ministre de la guerre lui-même — on n'oserait pas prendre la singulière attitude d'un opposant bien farouche à l'accomplissement de semblables devoirs.

Que l'on réclame le plus sérieux contrôle de nos dépenses de guerre, que l'on signale les économies qu'il peut y avoir lieu de réaliser sur des points de détail se chiffant toujours par millions, par suite de la multiplicité souvent effrayante d'unités qui en elles-mêmes ne représentent que quelques centimes, nous ne voyons rien qui soit plus légitime ; c'est à la condition toutefois que ces critiques soient dictées plus par l'intérêt national que par le désir — un peu trop apparent ou transparent — de renverser un ministre qui a rendu les plus signalés services et qui serait, en tous cas, difficilement remplacé à la tête de l'administration de la guerre.

Ajouterons-nous qu'il faut prendre garde de diminuer la bonne volonté, on pourrait dire l'ardeur avec laquelle le pays se montre toujours prêt à tous les sacrifices, à tous les dévouements en faveur de tout ce qui a trait à la défense nationale ?

Il faut le savoir, il y aurait un grand danger à perdre de vue la réalité de la situation en matière de dépenses militaires.

Nous nous faisons un devoir de le rappeler.

Les terribles événements de 1870, dont l'Empire portera à jamais la responsabilité, laissèrent la France sans matériel, sans frontières, presque sans armée. Il fallut tout refaire. Les ressources du budget ordinaire n'y auraient jamais suffi.

C'est alors que sous le nom de compte de liquidation, on inaugura cette série de dépenses extraordinaires destinées à reconstituer notre armement et notre matériel et dont le total depuis 17 ans s'est élevé à plus de deux milliards.

On pouvait espérer que ces dépenses, une fois effectuées, ce compte de liquidation, ce budget extraordinaire pourrait être clos et que les crédits supplémentaires deviendraient plus rares. Malheureusement la situation extérieure ne l'a pas permis et ne permet pas encore de rien réduire, et les dépenses militaires n'ont, au contraire fait qu'augmenter. La loi votée par les Chambres, à l'unanimité, en 1888, eut pour objet de constituer un nouveau budget extraordinaire qui fonctionnera parallèlement avec le budget ordinaire de la guerre et qui est dès à présent évalué à un minimum de 900 millions à répartir par annuités.

Le vote de ces nouveaux crédits extraordinaires fermerait-il, du moins pour l'avenir, la porte à de nouvelles séries de crédit de même nature, aucunement. M. de Freycinet le déclara alors, dans son discours au Sénat, en termes des plus explicites : « Qui pourrait répondre, disait-il, que le projet que nous votons ne sera pas demain insuffisant et inefficace ? Pouvions-nous naguère prévoir que, par suite des nouvelles découvertes de matières explosibles, il serait indispensable de procéder à la réfection de nos forteresses ?

• Qui eût pu nous dire, il y a trois ans, qu'il nous faudrait fabriquer des millions de fusils nouveau modèle ? Les programmes de travaux relatifs à la préparation de la guerre n'ont rien de commun avec les

programmes des travaux publics. Ceux-ci ont un caractère limité ; l'on sait ce que coûtent un pont, un chemin de fer. On ne sait jamais à quelles dépenses on peut être contraint, en matière militaire, par une invention nouvelle. »

Telle est encore la situation — ces paroles la résument de la manière la plus précise — qui est faite non pas seulement à la France, mais à l'Europe. Ce que nous voyons chez nous se reproduit et se reproduira fatalement en Allemagne, en Autriche, en Russie, en Italie. L'Angleterre elle-même ne se sent plus rassurée par sa position insulaire. Il n'est pas jusqu'aux nations que l'on considérait comme garanties par des traités de neutralité, la Suisse et la Belgique, qui ne se croient le devoir de s'imposer d'énormes charges pour la réfection de leur armement ou l'organisation de leur système de défense. On fortifie les Alpes, on fortifie la Meuse ; le mouvement est général.

Mais le mal des autres ne fait pas notre bien.

Il y a là une loi de la destinée qu'il faut subir. Sera-t-elle éternelle ? Il est loin le beau rêve des Etats-Unis d'Europe qui, à l'exemple des Etats-Unis d'Amérique, pourraient consacrer leurs forces vitales au développement du progrès sans avoir à plier sous les milliards consacrés à des engins qui tuent les hommes à plusieurs kilomètres.

Voter ces milliards, c'est cependant faire acte du plus louable patriotisme.

Nous autres français, nous ne devons penser qu'à la réalité.

Pour y faire face, le gouvernement a besoin de notre confiance, qui est sa force. Comme le disait l'autre jour M. de Freycinet, dont les paroles si sages nous serviront de conclusion : « Comment voulez-vous que cette confiance puisse s'établir si on suppose que les millions glissent entre les doigts sans produire d'effet utile. C'est pour cela que je tiens à montrer les résultats obtenus. Je n'ai pas la prétention de me croire plus habile ni meilleur que ceux qui m'ont devancé ; mais j'ai eu sur eux un avantage : la durée... »

» Il faut que la France ait foi dans son armée et qu'elle sache que non seulement elle a une armée digne d'elle, mais qu'à aucune époque elle n'a été mieux outillée, mieux armée, mieux disciplinée, mieux commandée qu'elle n'est aujourd'hui ; mais je veux qu'elle sache aussi que ceux qui sont à sa tête méritent qu'on ait confiance en eux ; et si, à un moment quelconque, cette confiance pouvait paraître ébranlée, je vous déclare, que quant à moi, je demanderais à ne pas rester une minute de plus au poste que j'occupe. »

La Chambre, et le Sénat après elle, ont applaudi ces déclarations et tous deux les ont ratifiées par un vote que le pays ne peut manquer de sanctionner.

J. QUERCYTAÏN.

## LA DYNAMITE

### 2<sup>e</sup> Interrogatoire de Ravachol

Ravachol a été interrogé mardi. Voici ses déclarations :

C'est à moi seul, messieurs, qu'incombe la responsabilité des attentats qui ont été commis ces temps derniers à Paris, et j'en revendique hautement l'honneur.

Ceux que vous avez arrêtés avant moi ne sont que des comparses, des auxiliaires, et voilà tout. J'ai été, moi seul, non seulement l'âme de ce complot mais encore le bras exécuteur.

Pas un de ceux qui m'entouraient, à part Mathieu, n'aurait eu le courage de faire ce que j'ai fait.

Mon seul regret est de n'avoir point réussi comme je l'eusse désiré.

Je voulais la mort du conseiller Benoît comme celle de l'avocat-général Bulot.

Je voulais que ces deux magistrats, vendus au gouvernement qu'ils avaient servi d'une façon aussi basse, périssent.

Ne frappez pas ceux que vous appelez mes complices.

vieille colichemarde qui a pourfendu Roland !... Hé ! cadédis, que diraient mes aïeux ! Et ma colichemarde en rougirait, mordious !

— Elle ne sera que plus fière encore, car elle va se mesurer avec l'épée de ton roi.

En entendant cela, tous les gentilshommes se récrièrent.

Le roi de Navarre faire l'honneur à cet aventurier de croiser le fer avec lui !

Ce n'était pas qu'ils doutassent de l'issue du combat, mais la majesté royale ne devait pas s'abaisser jusqu'à ce rouffier allemand.

— Hé : pardiou, s'écria le fils de Jeanne d'Albret, dans les montagnes du Béarn, quand j'étais petit, je me battais avec tous les garçons du pays.

Henri était un doux entêté, et quand toutefois il avait décidé quelque chose, il ne revenait pas facilement à d'autres idées. Du reste il avait son projet.

Le cadet de Gascogne dut remettre au rentre la colichemarde de ses illustres aïeux.

L'allemand tomba en garde.

— Tiaple ! rognonna-t-il, c'est bas lourd comme schwer, c'est un choucou.

— Comment te nommes-tu, lui demanda le roi avant de l'imiter.

— Ils m'ont abelé Karhantoua, che ne savre pas bourgoi.

— Apparemment parce que tu as bon appétit.

— Oh ! bur l'abédit ça va duchurs. Che tranche un quart de mudon et un bulet dut endier, quand ch'en ai... Ia, ia, che manche pien, et che pois pien aussi... Ce ne m'en blains bas.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 14

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PROLOGUE

#### Les massacres d'Auvergne

V

#### LA VISION DU MOURANT

— Der Teufel ! avait, en même temps, grommelé une grosse voix tudesque.

— Hein ! fit le Béarnais.

— Ah ! stradiot du tiaple, continua la voix, tu n'auras pas les pichoux !

Un serviteur s'était approché avec une branche résineuse, et il éclaira l'épais torse et la face grotesque du gros Gargantua, le capitaine des rentres.

Celui-ci, revenant à lui à peu près, s'était assis sur son séant et regardait d'un air éffaré la compagnie qui se trouvait devant lui.

De temps en temps, il frottait ses yeux fauves, qui ressemblaient à deux petits lumignons mal pris, plantés de travers dans sa large face bourgeonnée et barbue, tandis que son nez rubicon et évasé, faisait l'effet d'un éteignoir.

Il cherchait à se rendre compte du pourquoi il se trouvait là, et de ce que c'étaient que ces gens

qui l'entouraient.

Enfin, il se mit à éternuer d'une façon si bruyante, avec une secousse par tout le corps qu'il fit tellement retentir toutes les pièces de son armure, que Crillon lui-même en recula.

Mais cet effort sternutatoire eut pour effet de ranimer tout à fait notre colossal rentre, et de dissiper complètement le trouble de ses esprits.

— Der Teufel ! cria-t-il d'une voix de tonnerre, et en se relevant tout d'une pièce. Qui êtes-vous ?

En même temps il cherchait des yeux sa flamberge autour de lui. Mais ne l'apercevant pas, il tira sa dague et mesura les gentilshommes d'un air menaçant.

— Tout beau ! fit Crillon. Vous voyez que nous sommes en nombre.

— C'est vrai, *Downer ound Hagel* ! Edes-vus des soldats du roi ou des huguenots.

— Regardez-moi bien.

Gonnais pas.

— Et ceci !

Crillon montrait la croix sur son casque.

— Ia, ia, che vois pien, mais les autres ?

— Est-ce que tu ne m'as jamais vu ? demanda le Béarnais.

— Ni vu ni gonnu.

— Ventre-saint-gris ! tu n'as donc jamais été à la cour ?

— Ah ! tiantre, che vus regonnais maindenant vus !

— C'est bien heureux ?

— Vus édes le roi gascon... Ah ! Der Teufel ! me v'là pien dombé !

— Comme un diable dans un bénitier, répliqua

le roi en riant.

Le rentre promenait ses regards autour de lui, comme pour chercher son cheval, car il ne pouvait espérer échapper à pied.

— Allous ! rends-toi, dit Henri.

— C'est pon à dire, mais si je ne veux pas être bendu, moi !

— Au fait, cela te revient de droit. Vous avez fait du propre, dans ce malheureux bourg.

— Tame ! c'avre édre la gonsigne, et che ne dois pas édre bendu pour ça.

— Jette ta dague toujours, et rends-toi.

— Che vus tis gue che veux pas édre bendu, moi, ça fait faire une trop vilaine crimace, t'abord.

— Tu n'es déjà pas si beau, fit observer Clignancourt.

— Et buis... continua le rentre en se grattant l'oreille !

— Et puis ?

Le soudard allemand parut réfléchir un moment.

— Eh pien ! no, no... che ne veux pas le dire.

— Ah ! il y a un mystère ?

— Ia, ia... un cros mysdère...

Il poussa un ronflant soupir et finit par conclure, comme il avait commencé :

— Et che veux bas édre bendu moi !

— Défends-toi alors, lui dit le roi.

— Tonnez-moi une ébée, répliqua tranquillement le rentre.

— Castaignac, tends-lui la tienne.

— Mon épée à ce soudart ! fit avec une superbe indignation le cadet de Gascogne. Ma bonne et

Leurs actes n'ont été que des enfantillages. Si j'avais fait, moi Ravachol, l'attentat de la caserne Lobau, je m'y serais pris tout autrement, je vous le promets, et vous eussiez compté nombre de victimes.

Gagnés à ma cause, convaincus comme vous le seriez peut-être vous-mêmes si vous n'étiez les esclaves asservis de l'autorité, Bastard et Mathieu ont voulu me donner des preuves de leur dévouement en essayant de faire sauter une caserne.

Malheureusement, grâce à leur inexpérience, ils n'ont pas réussi.

J'accepte la responsabilité de leur acte comme j'accepte celle de mes propres actions.

J'ai fait œuvre équitable, ma conscience me dit que je n'ai commis aucun crime.

— Cependant, lui a fait observer M. Atthalin, avec juste raison, il y avait dans ces maisons des innocents, des femmes, des enfants, des vieillards qui n'étaient pour rien dans la sentence prononcée contre les anarchistes de Levallois. Pourquoi alors les avez-vous frappés. Ce sont précisément ceux que vous visiez qui n'ont été atteints ni dans leurs personnes mêmes ni dans leurs intérêts.

— Quand vos gouvernements font des guerres, s'est écrié Ravachol, emporté par un sentiment de vive surexcitation, ne conduisent-ils pas à la mort des milliers d'innocents. Qu'ont-elles à voir, cependant, ces malheureuses victimes dans vos querelles ?

Ne les arrachez-vous pas à leurs foyers, où leur présence serait souvent nécessaire, pour les conduire au trépas.

J'ai à moi seul entrepris une lutte inégale mais terrible contre la société. Je ne me suis pas soucié de ceux qui pouvaient tomber injustement. J'ai agi sans songer aux conséquences que mes actes pouvaient entraîner, et si ici, comme je vous le disais tout à l'heure, j'ai un seul regret à manifester, c'est celui de ne pas voir figurer sur la liste de mes victimes ceux que je voulais frapper.

Comme cet interrogatoire allait prendre fin vers six heures, Ravachol a lancé ces paroles comme une menace aux magistrats instructeurs.

— Vos journaux ont annoncé que la dynamite non utilisée provenant du vol de Soisy-sous-Etiolles avait été enfouie dans la terre.

C'est faux. Cent cinquante cartouches restent encore. Ceux qui les détiennent sauront peut-être poursuivre l'œuvre que j'ai commencée.

A l'issue de cet interrogatoire, M. Clément s'est rendu chez M. Lozé, préfet de police, et lui a rendu compte de ce qui s'était passé.

De nouvelles investigations vont commencer.

Ravachol est Prussien

Un rédacteur du Gaulois a eu une entrevue avec la mère de Ravachol, à Saint-Etienne. Celle-ci lui a déclaré que son fils la maltraitait et qu'elle en avait peur. Elle a déclaré ensuite que ses enfants n'étaient pas naturalisés et, par conséquent, étaient Prussiens comme leur père.

INFORMATIONS

A la Chambre

On s'occupe des gardes-champêtres et particuliers. Cette loi est très importante parce qu'on veut en faire une arme électorale. On adopte

— Eh bien ? si tu me tues, Gargantua, je défends qu'on te maltraite. J'ordonne même qu'on te serve à Usson, tout un veau à déjeuner.

— Un feu !... Gu'est-ce que vos titres là ?... Si che vus duais, vous me bardonneriez gomme ça.

— Foi de roi ! vous entendez, Messieurs ! Le reître regardait Henri, en ouvrant de grands yeux.

Une par-ille générosité, et surtout la perspective inattendue du veau tout entier, lui allait au cœur.

Il crut pouvoir gagner le veau, tout en évitant le combat.

— Ah ! s'écria-t-il de la voix la plus tendre, vus êtes un bon roi, vus !... Moi, che veux pas me badre avec vus.

Il jeta la colichegarde dont la légèreté, du reste, ne lui inspirait qu'une médiocre confiance.

Ceci ne faisait nullement l'affaire du Béarnais.

— Prends garde ! dit-il. Si tu te rends sans coup férir, je ne te promets pas la vie sauve, et tu pourrais bien être pendu.

Il avait compris que c'était la pendaison surtout qui ne souriait pas à notre capitaine.

— Ah ! c'est ça, répliqua le reître. Moi, che veux pas être bendu. Badons-nus !

Il ramassa tranquillement la colichegarde du Gascon.

— Der Teufel ! fit-il encore, en la posant dans sa large dextre. Ça n'est pas mon brand. Goument vais-je manier ça.

Henri avait tiré son épée.

— Allons, en garde ! dit-il.

l'article 1<sup>er</sup> qui donne aux préfets le droit de révoquer les gardes particuliers sur décision motivée et après avoir entendu le propriétaire et le garde.

On décide aussi que ces décisions seront sans appel.

La Chambre repousse le projet de loi relatif au papier pour les bulletins électoraux qui devait être fourni par l'Etat.

Au Sénat

On s'occupe toujours de l'exercice de la médecine.

Au Dahomey

L'administration des Colonies a reçu de Porto-Novo le télégramme suivant :

Dans la nuit du 3 au 4, l'ennemi a brûlé Ké-tomé et plusieurs villages des environs. 6,000 hommes bien armés sont actuellement campés à quatre heures du nord de Porto-Novo ; ils paraissent attendre de nouveaux renforts pour attaquer la ville.

Le lieutenant-gouverneur M. Ballot a reçu du roi Behanzin une lettre insolente dont voici le résumé :

« Je ne suis jamais allé en France faire la guerre, et je vois avec peine que la France m'empêche de la faire contre un pays africain ; cela ne la regarde pas. Si vous n'êtes pas contents, vous pouvez faire ce que vous voudrez ; moi, je suis prêt. »

Après avoir pris connaissance des derniers télégrammes parvenus à Paris, le gouvernement a décidé d'envoyer au Dahomey les contingents nécessaires à la défense de Kotonou et de Porto-Novo. Les troupes seront prises au Sénégal. Le corps de renfort sera constitué avec les tirailleurs sénégalais et les contingents ouassas. On prendra toutes les forces disponibles, qui s'élèveront sans doute à environ trois bataillons.

Le premier soin du commandement, lorsqu'il aura sous la main les effectifs de renfort qui vont lui être expédiés d'urgence, sera de donner de l'air à nos possessions en refoulant au-delà des limites des territoires français ou des territoires protégés les corps dahoméens qui se seront avancés jusque-là. C'est la seule tâche qu'on puisse s'imposer dans cette saison, qui est celle des pluies et de l'hivernage.

Dans quelques mois, à l'automne, au moment de la belle saison, lorsqu'on pourra marcher de l'avant, la question se posera de savoir si l'on doit ou non faire une expédition à Abomey pour châtier Behanzin. Jusque-là, il n'y a rien autre chose à faire qu'à protéger nos possessions contre les insultes de Dahoméens.

Le corps d'occupation sera appuyé par la station navale, qui va être renforcée. Deux croiseurs ont reçu l'ordre de se rendre devant Ouidah.

L'armée dahoméenne a repassé le Souémé emmenant à sa suite un nombre considérable de captifs et de troupeaux provenant des villages incendiés.

La mission Ménard

Le massacre de la mission Ménard, par des gens de Samory, dans le Haut Sénégal, est confirmé.

Encore la dynamite

Une explosion de dynamite s'est produite au

— Ia, ia, ch'y sois. Mais le gros reître, qui n'était pas habitué de combattre à pied, au lieu de se fendre en avant et de porter des bottes, resta les pieds écartés comme s'il était encore à cheval sur son roussin, et ne songea qu'à fournir des coups de taille.

Le roi paraît en souriant, puis jouait d'estoc, faisait des feintes, des menaces, des baltements, des liements avec une telle prestesse que le reître n'y voyait que du bleu.

Henri barcelait, éblouissait son Allemand, qui bientôt s'ua à grosses gouttes.

On entendait celui-ci souffler comme un cheval, et par moments beugler comme un bœuf. Ce n'était pas pour lui un combat, mais un travail de galérien.

— Ou'est mon schoerd, mon brand, der Teufel ! hurlait-il.

Et en effet, avec une grande et pesante flamberge, il eut d'un seul de ses coups, fait voler en éclats l'épée du roi.

Mais ne sachant pas manier avec l'art de l'escrime la fine lame espagnole du Gascon, elle lui devenait inutile, et ses mains d'Hercule, habituées à plus lourde besogne, étaient trop peu agiles pour manier la Colichegarde.

Le Béarnais s'amusait. Voyant enfin que le reître n'en pouvait plus, par un croisé rapide, il fit sauter le fer des mains de son adversaire.

Aussitôt, marchant vivement en avant, et profitant de la stupefaction du reître, il lui appuya la pointe de son épée sur la gorge.

— Te rendras-tu maintenant, lui cria-t-il.

— Ia, ia, der Teufel ! il le faut bien, mais

poste de police de la ville d'Angers. Les dégâts sont peu considérables.

Bagarre à la cathédrale de Nancy

Mgr Turinaz traitait lundi soir, à la cathédrale, la question ouvrière. Monseigneur parlait depuis environ trois quarts d'heure, et avait été interrompu par un ouvrier qui gesticulait furieusement, tandis qu'un autre voulait le faire taire.

Tout à coup, une chaise ayant été lancée, une autre suivit et ce fut une mêlée générale dans l'endroit où avait éclaté l'incident, tandis que d'autres personnes prenaient la fuite. Mgr Turinaz était resté en chaire, regardant la bataille.

Bientôt les lustres volèrent en éclats, tandis que les chaises continuaient à être lancées, mais seulement par quatre ou cinq individus. L'orgue se tut et le gaz éteint mit fin à la lutte.

Mgr Turinaz se retira, accompagné de ses vicaire généraux qui étaient venus pour le protéger.

Une foule énorme, évaluée à six mille personnes qui avait envahi la cathédrale, a stationné longtemps sur la place et devant l'évêché commentant l'événement. Quatre ou cinq personnes ont été blessées par les chaises.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Les Elections départementales

On commence à parler de la date du 10 juillet pour le renouvellement des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Enseignement primaire

Par arrêté en date du 4 avril 1902, M. l'inspecteur d'académie du Lot a nommé : instituteur stagiaire à Bédier, M. Ronquié, instituteur suppléant dans la même localité, en remplacement de M. Lassagnes, récemment admis à la retraite ; institutrice stagiaire à Nadailiac (le Roc), Mlle Portail, institutrice suppléante dans la même localité, en remplacement de Mlle Vergnes, récemment admise à la retraite.

L'indicateur Thierry

L'indicateur Thierry, dont nous avons parlé tant de fois, fonctionne définitivement depuis mardi au bureau de poste de Cahors au-dessus de la boîte aux imprimés.

Grande Fête patronale

On prête au Syndicat des Travailleurs de Cahors, à l'initiative duquel nous devons déjà pas mal de projets généreux, l'idée d'une Grande Fête populaire dont la date est encore à fixer et qui serait destinée à reproduire, en une grande fête d'ensemble, toutes les fêtes votives de quartier.

Il y a certes du bon dans ce projet et le commerce local ne pourrait que s'en bien trouver. Nous souhaitons qu'il puisse aboutir.

Voyageur de distinction

On nous signale la présence à Cahors, où il est descendu chez son ami M. l'abbé Méout, supérieur du séminaire, de lord Halifax, riche gentleman anglais, membre de la Chambre des lords.

seulement che veux bas être bendu. Décidément c'était là son cauchemar.

— Tu ne seras pas pendu et tu auras ton veau, mais à une condition.

— Che mancherai le feu ! mein gott !

— Avec deux pots de vin par-dessus le marché.

— Oh ! barlez !

— C'est que désormais tu m'appartiendras.

— C'est chuste. Me v'la à vos gorgs et âme, foi de Karkantoua.

Le Béarnais, avant de remettre son épée au fourreau se tourna vers Crillon.

— Tiens, Crillon ! dit-il je me sens en veine. Veux-tu que je t'en fasse autant pour que tu entres à mon service ?

— Sire ! vous pourriez être trompé à ce jeu.

— Oubliez-vous que vous êtes sous ma sauvegarde ?

— Ah ! c'est vrai. A la première bataille, alors !

— Que je ne désire pas, harnibieu !

— Quoi ! ne serais-tu plus Crillon ?

— Je ne la désire pas contre vous.

Henri lui tendit la main avec un bon sourire. Puis on regagna la clouterie.

Mais on dut se passer de souper dans ce bourg en cendres. Heureusement qu'on avait bien dîné à Châtelneuf.

On s'arrangea tant bien que mal pour dormir. Avant de se lover dans son manteau, le Béarnais s'approcha des pauvres gens accroupis ou couchés près de l'âtre, pour s'informer de l'état du blessé et de la malheureuse folle, et vit que le blond garçonnet, qu'il avait pris sous sa protection, dormait d'un bon sommeil.

— M. de Clignancourt, dit-il en s'adressant au

RAPPORT DE M. REY

SUR L'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE ET LA CREATION D'HOPITAUX-HOSPICES CANTONAUX

(Suite)

III. — La Commission a introduit dans le projet de loi quelques dispositions relatives aux étrangers et notamment un recours contre les patrons qui les emploient, afin de faire disparaître certains abus auxquels donne lieu leur assistance. Le projet du Gouvernement ne vise que les Français ; il ne dit rien des étrangers, qui continueraient, dès lors, à être traités comme par le passé. Or, quand un étranger tombe malade dans une ville pourvue d'hôpital, aucune distinction n'est faite entre lui et nos compatriotes et il bénéficie comme eux de la loi du 10 août 1851. Il est même, à certains égards, dans une situation privilégiée, car il est admis d'emblée à l'hôpital, alors que sa maladie serait légère et qu'il aurait été atteint hors de la ville, tandis que le Français doit être tombé malade sur le territoire de la commune et peut ne recevoir les soins qu'au dispensaire ou à son domicile.

Le devoir d'humanité que la France tient à remplir envers ses hôtes ne peut aller jusqu'à établir pour eux des avantages particuliers. Mais, si rien ne justifie un traitement de faveur, la Commission a été d'avis qu'ils devaient être, du moins, assimilés à nos compatriotes, toutes les fois qu'il y aura un traité d'assistance réciproque avec leur nation d'origine. Même dans ces conditions, les peuples voisins seront plus favorisés que nous, car pour plus d'un million d'étrangers qu'il y a en France, nous avons à peine chez eux un demi-million de nationaux.

Si les hôpitaux peuvent supporter sans trop d'inconvénients la charge que leur impose l'assistance des étrangers, il n'en saurait être de même pour les communes qui, ne possédant pas d'établissement hospitalier, devraient faire face à la dépense avec les ressources des contribuables. Aussi les étrangers qu'elles seront appelées à soigner devront être assimilés aux Français sans domicile de secours, et c'est à l'Etat qu'incomberont les frais de leur traitement.

Mais quand il n'existera aucun contrat d'assistance, comme devant la maladie les nationalités disparaissent et qu'il importe, pour rester fidèles à nos vieilles traditions d'hospitalité, que les étrangers reçoivent sur tout notre territoire les secours médicaux dont ils peuvent avoir besoin, il était nécessaire de prendre à cet égard des mesures spéciales. La Commission a pensé qu'il y avait lieu de charger de ce soin les patrons qui les emploient. Il a paru juste de faire supporter les charges de leur assistance à ceux qui profitent de leur travail, sont parfois cause de leur maladie et souvent même les ont attirés en France au détriment de nos ouvriers.

L'employeur sera considéré comme tenant lieu de la famille pour l'étranger, et un recours pourra être exercé contre lui s'il ne remplit pas ses obligations.

Mais quand le Gouvernement aura passé un traité d'assistance réciproque avec la nation d'origine, le droit au recours disparaîtra et les frais de l'assistance seront à la charge de l'Etat.

Bureaux d'assistance. — Liste des indigents.

« La commune devant être le pivot de l'assistance, dit le docteur Dreyfus-Brissac dans son excellent rapport au Conseil supérieur de l'Assistance publique sur l'assistance médicale dans les campagnes, il est de toute nécessité qu'elle

Politique, comme je fais la guerre, moi, et que je suis toujours par monts et par vaux, vous devriez me faire un plaisir ?

— Lequel, Sire ?

— Vous n'êtes ni ligueur ni huguenot, et je voudrais que ce petit n'épousât les passions ni de l'un ni de l'autre parti.

— Voilà une parole de sagesse.

— Vous m'obligerez en vous chargeant de l'éducation de l'enfant que la catastrophe de cette nuit m'a légué dans le cas où je mourrais.

— Mordious ! intervint le cadet courtisan, vous vivrez cent ans, Sire.

— Je pu's être tué.

— Les balles vous respectent, cadédis !

— Il y a le poignard et le poison... Mes occupations de guerre pourraient du reste m'empêcher de songer à l'établissement futur de cet orphelin.

Clignancourt, servez-vous assez bon pour avoir de la mémoire à ma place ?

— Volontiers, j'aime les enfants.

— Et si vous pouviez même vous charger de son éducation dans votre manoir, derrière la butte Montmartre...

— Je ne le pourrais guère plus que vous, Sire, par le temps qui court.

— C'est juste. Ah ça ! quel parti allez-vous suivre ?

— A dire vrai, je n'en sais rien encore. Je vous dirai cela à Usson.

— Ah ! si Crillon avait seulement la même incertitude, fit Henri de Navarre en soupirant.

(A suivre.)

possède un organisme chargé d'en diriger les services. Cet organisme ne saurait être que le bureau de bienfaisance ou, pour mieux dire, le bureau d'assistance. Le principe de l'assistance communale implique donc la création d'une semblable institution dans chaque commune. »

C'est aussi l'avis de la Commission. Le bureau de bienfaisance est l'institution par excellence des secours à domicile. Il a fait ses preuves depuis un siècle et il remplit parfaitement la tâche qui lui a été assignée. On ne comprendrait donc pas la création d'un organisme nouveau : ce serait un rouage absolument inutile. Par conséquent, dans toutes les communes où existe un bureau de bienfaisance, c'est à lui que doit être confiée l'assistance médicale.

Dans toutes les communes où se trouvent en même temps un bureau de bienfaisance et un ou plusieurs hôpitaux, l'assistance médicale incombera à leurs commissions administratives réunies sous le nom de bureau d'assistance.

Le service nouveau que crée le projet de loi comprenant à la fois les secours médicaux à domicile et les hospitaliers, il était naturel d'unir, pour le plus grand bien de ce service, les deux institutions chargées de ces deux genres d'assistance.

Tel malade, en effet, soigné d'abord à domicile, aura peut-être besoin plus tard d'être envoyé à l'hôpital, de même que tel malade qui a été hospitalisé au début pourra recevoir avec avantage à domicile les soins que réclame sa convalescence. Il était donc inutile et même nuisible d'avoir deux organismes pour un service identique au fond. Cette fusion des deux Commissions ne laissera pas d'avoir des avantages considérables. Il en résultera une unité d'action et de vues très profitable, une utilisation meilleure des fonds de l'assistance, la suppression de beaucoup de doubles emplois et des économies importantes. Elle permettra aussi de tirer parti plus souvent qu'on ne l'a fait jusqu'ici de l'heureuse disposition inscrite dans la loi du 21 mai 1873, en vertu de laquelle les commissions administratives des hospices peuvent consacrer un quart de leurs revenus au traitement des malades à domicile et même un tiers avec l'assentiment du Conseil général.

Dans les communes qui ne possèdent ni bureau de bienfaisance, ni hospice, il sera nécessaire, avons-nous dit, de créer un organisme chargé d'assurer aux indigents les secours médicaux. On ne saurait mieux faire que de prendre pour type le bureau de bienfaisance. Le projet de loi propose de nommer cette nouvelle institution bureau d'assistance, comme les commissions réunies des bureaux de bienfaisance et des hospices. « Ce n'est pas seulement, dit l'exposé des motifs, un mot, mis à la place d'un autre, c'est l'idée de solidarité qui remplace l'idée de charité. » Ce mot d'assistance, qui a été introduit pour la première fois dans la langue des lois par la constitution de 1848, « résume désormais, disait Dufaure, le grand devoir de fraternité que la République a mission d'accomplir. »

(A suivre).

**Cheval emballé**

Le cheval du sieur Bru, propriétaire rue Lastié, ayant pris peur aux Tuileries près Larroque-des-Ares, s'emballa et se précipita à fond de train dans la direction de Cahors. Arrivé sur la place St-Urcisse, il fit un brusque crochet et enfila la rue Lastié, où il fut arrêté par M. Loumogne, peintre.

**Le transport des officiers**

A la suite d'une démarche de M. Margaine que nous avons annoncée, le ministre de la guerre a décidé que les officiers changeant de garnison, s'adresseraient désormais à lui et non directement aux Compagnies de chemins de fer, pour obtenir pour eux et leurs familles des réductions de tarif de transport.

**Arrestation des assassins de Felzins**

La police d'Aurillac (Cantal), a arrêté mardi soir, vers quatre heures les assassins présumés de M. et M<sup>me</sup> Lacombrade, propriétaires à Felzins.

Cette arrestation a eu lieu dans une auberge de la rue Revel, à Aurillac.

D'un autre côté, la gendarmerie de Cahors a mis en état d'arrestation deux individus dont le signalement répond à celui des assassins de Felzins.

**Nuzéjols**

Lundi 4 avril, M. Rémond, Inspecteur d'académie du Lot, accompagné de M. Delpech, inspecteur primaire, s'est rendu à Nuzéjols pour procéder à l'inspection des Ecoles de cette localité.

Après avoir complimenté M. l'instituteur sur l'excellente tenue de l'Ecole et sur les bons résultats qu'il obtient dans son enseignement, M. l'Inspecteur d'Académie a remis à M. d'Arzac, la médaille de bronze qui lui a été récemment décernée par M. le Ministre de l'Instruction publique.

**Gramat**

Dimanche, 3 avril, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, a fait, à la mairie de Gramat, une conférence sur les pâturages permanents et sur l'élevage des poulains.

**Le drame du Café Divan**

A Montauban, dans une maison de la rue Delcasse ayant une sortie du côté du pont des Consuls, un café a été installé il y a quelque temps.

Il était tenu par une femme Navarre, dite Miettou, âgée d'environ 35 ans et qui était séparée de son mari.

Elle vivait depuis plusieurs années avec un sieur Faure, chef de train à la compagnie d'Orléans, veuf et âgé de 45 ans environ.

Mardi matin, à 9 h. 1/2, trois coups de feu partis de la chambre du premier étage du café Divan, ameutèrent les voisins. On a pénétré dans la maison, et un spectacle affreux a frappé les premiers arrivants.

La femme Miettou gisait sur son lit, atteinte à la nuque d'un coup de revolver dont la balle avait pénétré dans le crâne.

Faure était étendu au milieu de la chambre, la tempe droite trouée d'une balle.

Tous deux étaient morts.

D'après les premiers renseignements recueillis, Faure, dont le service est à Cahors, qui avait dépensé pas mal d'argent pour la femme Miettou, avait demandé une permission pour venir passer quelques jours avec elle. N'ayant pu l'obtenir, il a tiré une bordée, et est arrivé il y a trois jours à Montauban.

Mardi matin il aurait, dit-on, rencontré un parent qui lui aurait annoncé sa prochaine révocation. Affolé, peut-être même, ajouta-t-on, torturé par la jalousie, il est rentré chez sa maîtresse et l'a tuée, puis il s'est fait sauter le crâne.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Audience du 7 avril

Après le drame sanglant de Montauban, voici une affaire d'adultère attristante en soi, mais qui n'en a pas moins excité le rire, par ses détails vraiment comiques.

Ces jours derniers, le sieur A... et la femme B..., de la paisible commune de Caillac, prenaient la fuite et étaient, le lendemain, rejoints par le mari, dans une maison de Villefranche. On s'attend peut-être à une scène tragique : B... pourfendant les coupables surpris en flagrant délit ! Pas du tout. Le mari trompé catéchisa les coupables, prend son repas avec eux et tous les trois arrivent à Cahors, où après avoir dîné gentiment, le mari va porter plainte en adultère.

L'affaire est venue aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel et les deux coupables ont été condamnés à 100 fr. d'amende, trouvant aux yeux des juges des circonstances atténuantes dans l'attitude vraiment comique du mari.

Nous souhaitons que cette condamnation ouvre les yeux aux deux égarés et que chacun aille retrouver l'un sa femme et l'autre son mari. Il y a des enfants des deux côtés, intéressantes créatures, qui accompliront ce rapprochement souhaitable à tous les points de vue.

**Causeries agricoles**

**Petite encyclopédie agricole et horticole**

**LE NOYER**

(Suite)

On se plaint de tous côtés que les jeunes gens désertent nos campagnes pour aller chercher fortune ailleurs. Les terres ne rapportent plus, dit-on, les blés ne se vendent point ; on ne fait rien de rien.

A qui la faute ? N'est-ce pas aux agriculteurs eux-mêmes ? La terre est d'une fécondité inépuisable ; il s'agit de savoir lui demander, comme le père Serres, ce qu'elle peut donner, et lorsqu'elle n'a plus de suc pour lever une récolte, elle peut en produire beaucoup d'autres. La prune, par exemple, la prune reine-claude qu'on expédie toute verte, et celle d'Agen qui se vend confite, ne serait-elle pas un revenu auquel trop peu de propriétaires ont pensé ?

Les pruniers greffés produisent de suite, les sujets ne sont pas rares dans le pays et la greffe en est toute simple. A la théorie, je joins la pratique ; tous les ans, devant mes élèves, et déjà plusieurs d'entre eux en ont essayé dans leurs jardins. Si nous faisons comprendre cela aux enfants, les parents aidant de leur côté, la plupart ne préféreraient-ils pas rester chez eux, cultiver le petit patrimoine de leur père, que d'aller quémander une de ces places précaires et peu lucratives qui, bien souvent favorise la paresse et, par suite la débâche ?

Le noyer nous vient de la mer Caspienne ; en lui tout est précieux.

Son bois est utilisé par les menuisiers, les sculpteurs, les tourneurs, les carrossiers, les sabotiers. Les teinturiers se servent de la racine, de l'écorce et du brou des noix pour teindre les étoffes en couleur fauve, café ; cette substance prend très bien sur tous les bois et leur donne sa couleur.

Cet arbre nous fournit l'huile, autrefois si utilisée dans l'éclairage.

Ses feuilles servent aux malades. Les engelures aux mains, aux oreilles cèdent à leur décoction si on les en lave. Bouillies dans l'eau et appliquées sur les brûlures, elles les guérissent promptement.

Les bains fréquents de feuilles de noyer produisent sur les personnes, au sang pauvre, des effets aussi efficaces que les bains de mer réservés aux classes riches.

L'infusion des feuilles de noyer employées en lotions, séchent les ulcères ; en tisane, elles sont très bonnes contre les maladies scrofuleuses et contre l'anémie.

Les doses recommandées sont les suivantes :

5 grammes dans 500 grammes d'eau, comme tisane ;

25 à 50 grammes en décoctions pour lotions, collyres, injections.

Des fruits du noyer, on fait une bonne liqueur stomacique appelée : *eau de noix*, qui doit avoir deux ans de préparation avant d'être bue.

Recette :

Noix nouvelles. . . . . 30 grammes.  
Eau-de-vie. . . . . 100

On écrase les noix et on les fait macérer pendant un mois. On ajoute ensuite sucre 150 grammes qu'on fait dissoudre dans de l'eau chaude.

**LA VIGNE**

Mes amis, nous ne pouvons terminer nos causeries sur l'agriculture, source féconde de bien-être et de prospérité, sans parler de la plante qui fut jadis la richesse de la France.

Vous ne connaissez guère la vigne que de nom, car le phylloxera l'avait enlevée avant votre naissance. Le cause, il est vrai, n'y avait pas encore consacré de grandes étendues, mais que de propriétaires dans le département, doivent leur fortune à cette culture !

Ce fléau dévastateur ruina des millions de familles, qui, faute de prévoyance n'avaient fait aucune économie, alors que cela leur eût été si facile. Mais qui aurait prévu la fin prochaine de ces riches vendanges !

Des terres les plus ingrates s'élevaient des ceps d'une vigueur étonnante dont les produits remplissaient la cave et la bourse du moindre paysan. Il y a vingt ans, l'aisance était générale, tout le monde s'amusaient avec les pièces de 20 francs.

Quand, pour la première fois, les journaux annoncèrent les ravages faits dans les vignobles du Midi, j'avais peine à y croire. La terrible maladie était chez mes plus proches voisins que je n'avais aucune crainte pour mes plantations, tant elles étaient vigoureuses.

Aujourd'hui, hélas ! les murs de clôture sont les seuls signes auxquels on reconnaît l'emplacement des plus belles vignes. Celui qui, alors, aurait quitté la France pour rentrer maintenant ne se reconnaîtrait plus chez lui. Les viticulteurs qui furent les premiers atteints ont reconstitué leurs vignobles et aujourd'hui ils récoltent plus que jamais.

Dans notre commune s'élèvent déjà de jolies plantations qui doivent nous encourager.

Voici Pagès, le vigneron, qui voudra bien nous donner à ce sujet des renseignements utiles.

Pagès. — Mon père fut toute sa vie le vigneron du pays. Les bénéfices de son travail lui permirent d'agrandir ses terres ; grâce à sa bonne culture d'abord, et à sa prévoyance ensuite ; il est de ceux qui ont le moins senti les effets de cette épreuve ; il ne s'est pas laissé décourager comme les autres qui ont cessé de planter.

(A suivre.)

J. MEULET,  
Instituteur public à Carluet.

**AVIS AUX VITICULTEURS**

Comme fin de saison, M. Séguela, père, horticulteur à Cahors, offre de beaux PLANTS greffés et bien soudés sur Riparia, en **bonnes espèces du pays**, au prix de 18 fr. le cent ou 180 fr. le mille. C'est un vrai service rendu aux viticulteurs, qui s'empresseront d'adresser leurs commandes, la saison n'étant pas encore trop avancée pour la plantation.

**CHEMIN DE FER D'ORLEANS**

**FÊTES DE PAQUES**

1892

Extension de la durée de validité des Billets Aller et Retour

A l'occasion des **Fêtes de Pâques**, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 26 avril inclus la durée de validité de ses billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, pendant la période du mercredi 13 avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Auguste Mazières, avoué à Cahors.

**EXTRAIT**

**d'une demande en séparation de biens**

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du quatre avril courant, et par exploit de M<sup>e</sup> Serres huissier à Cahors, du cinq avril aussi courant, la dame Lacoste Eugénie sans profession, épouse de Clary Jean-Louis cultivateur, avec lequel elle demeure à Cahors, faubourg Cabessut, Camp-des-Monges, à formé contre son dit mari, une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M<sup>e</sup> Auguste Mazières pour son avoué près le dit Tribunal.

Fait à Cahors, le sept avril, mil huit cent quatre vingt-douze.

L'avoué poursuivant,  
Signé : MAZIERES.

**OTHELLOS**

100,000 racinés, premier choix, à 42 fr. le mille. Collection de plants directs, porte-greffes, boutures et racinés, à des prix très modérés.

Envoi franco du prix courant sur demande. S'adresser à M. Victor Combes, à Vire, par Puy-l'Evêque.

**Bourse de Paris**

Cours du 6 Avril 1892

**RENTES**

3 0/0 perpétuel.....compt. 96 20  
3 0/0 amortissable.....compt. 97 90  
3 0/0 Emprunt 1891..... 96 62  
4 1/2 0/0 1883.....compt. 105 30

**BULLETIN FINANCIER**

du 6 Avril 1892

Marché peu actif mais assez satisfaisant comme cours. Toutefois légère hésitation sur nos rentes à cause du Dohomey. Il est juste de dire qu'aux cours actuels nos fonds d'Etat ont beaucoup de peine à avancer. Les cours actuels sont absolument inévitables. Londres et Berlin sont fermés.

Le 3 0/0 est à 96.77 1/2.  
La note est meilleure sur les actions de nos grands établissements décrédit. Le Foncier s'avance à 1185 La Banque de Paris, sur le bruit qu'elle est entrée dans le syndicat des valeurs ottomanes, ferme à 620.

Le Crédit Lyonnais est plus ferme à 756.25.  
Le Suez est très demandé. Nos grands chemins ont toujours des demandes au comptant, surtout le Lyon.

Bonne tenue des fonds étrangers. Hausse très accentuée de l'Italian à 88.62 1/2. Il y a encore de nombreux rachats à effectuer sur ce fonds.

L'Extérieure est à 58 3/3 ex-coupon de 1 fr.

Les fonds ottomans consolident leur avance.  
En Banque, les Soufres Romains sont plus fermes. Les résultats de l'exploitation sont de plus en plus satisfaisants.

Les valeurs de cuivre sont lourdes. La Morena est à 118.15. L'action champ d'or est à 30. On est certain de réorganiser le conseil, la mine est, dit-on, excellente.

Les recettes de la C<sup>ie</sup> de Porto-Rico pour la semaine du 18 au 24 mars se sont élevées à 9,810.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères.  
Rue de Provence, 36, PARIS.  
Rue de Beaun, 41, LYON.

